

# **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2009**

*ABSENTS :* LACOUR D. (Excusé)

*Procuration est donnée par V. PITTION à V. RAVET*

*Procuration est donnée par MC. DI GIUSEPPE à D. PELLEGRINI*

*Procuration est donnée par G. MONSARRAT à J. PONCET*

*Procuration est donnée par T. CHERGUI à V. JACQUENOD*

*Procuration est donnée par K. HASSOUN à B. VINCENT*

---

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

### **OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

1 – En vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée en date du 20/04/2008, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé les documents suivants :

- ◆ Contrat d'engagement de Madame Sabrina LIEGEARD pour exercer les fonctions d'Agent d'entretien à l'école Primaire Les Sources pour la période du 24 Août 2009 au 23 Août 2010 inclus à raison de 13 h par semaine.
- ◆ Contrat d'engagement de Madame Sabrina LIEGEARD pour exercer les fonctions d'Agent d'entretien à l'école Primaire Les Sources pour la période du 08 Septembre 2009 jusqu'au retour de l'agent malade à raison de 04 h par semaine.
- ◆ Contrat d'engagement de Mademoiselle Alicia FACAS pour exercer les fonctions d'ATSEM en Maternelle Pré des Saules pour la période du 31 Août 2009 au 30 Août 2010 inclus à raison de 35h par semaine.
- ◆ Contrat d'engagement de Mademoiselle BERARD Milène pour exercer les fonctions d'Agent polyvalent à la Résidence DALLEX-ALLOMBERT pour la période du 01 Septembre 2009 au 30 Septembre 2009 inclus à raison de 28h par semaine.
- ◆ Contrat d'engagement de Madame LOPEZ Sylvie pour exercer les fonctions d'Accompagnatrice de car en qualité de contractuel pour la période du 03 Septembre 2009 au 02 Juillet 2010 inclus à raison de 14h30 par semaine.
- ◆ Contrat d'engagement de Madame FLUTET Vanina pour exercer les fonctions d'Intervenante scolaire en langue anglaise pour la période du 14 Septembre 2009 au 02 Juillet 2010 inclus à raison de 13h par semaine.
- ◆ Contrat d'engagement de Madame Sophie SEVE pour exercer les fonctions Agent d'entretien des bâtiments communaux, en remplacement d'un agent malade, pour la période du 31 Août jusqu'au retour de l'agent à raison de 31h par semaine.
- ◆ Contrat de séjour à la Résidence DALLEX-ALLOMBERT de Monsieur CLEMENT Ernest, à partir du Mardi 02 Septembre 2009 pour un logement T1Bis.
- ◆ Convention avec Mademoiselle LOCATELLI Pauline et le Lycée d'Enseignement Agricole Privé de SAINT SORLIN EN BUGHEY pour un stage en alternance à la Résidence DALLEX-ALLOMBERT pour la période du 14 Septembre au 02 Juillet 2010 inclus.
- ◆ Convention de mise à disposition annuelle du local LCR, à titre gratuit au profit de l'Association Consejeria de Educacion de la Embajada de Espana afin de dispenser des cours d'espagnol à compter du 19 Septembre 2009.

- ◆ Devis pour un stage de formation de responsable de petite unité de vie organisé par MSA Services pour Susanna BOGDANOVIC, responsable de la Résidence Dallex-Allombert, pour un montant TTC de 4890 €.
- ◆ Devis de la Sté CONFOREL pour l'achat de mobilier pour la Résidence Dallex-Allombert, pour un montant TTC de 2 007.55 € .
- ◆ Devis des Ets CHARTON GREGIS pour le remplacement de luminaires bureau de Monsieur le Maire pour un montant TTC de 754.50 €.
- ◆ Devis des Ets CHARTON GREGIS pour la mise en conformité de locaux aux Services Techniques pour un montant TTC de 1106.61 €
- ◆ Devis des Ets SCREG SUD EST pour des travaux en zone industrielle sud pour un montant TTC de 4 608.50 €.
- ◆ Devis des Ets LA CLE DE SOL pour l'achat de stores pour la Mairie et les services techniques pour un montant TTC de 2201.83 €.
- ◆ Devis des Ets PIERRE FERRO SARL pour la réfection des sols et hall d'entrée des Services Techniques pour un montant TTC de 2 612.18 €.
- ◆ Devis des Ets CRAUSAZ pour l'achat de petit matériel pour le Service Espaces Verts pour un montant TTC de 4 039.14 €.
- ◆ Devis des Ets VERDET pour la remise en état arrosage intégré du Complexe Sportif Sud pour un montant TTC de 2 247.42 €.
- ◆ Devis des Ets THYSSENKRUPP pour la remise en état Ascenseurs suite à la foudre à la Résidence DALLEX ALLOMBERT pour un montant TTC de 1837.17 €.
- ◆ Devis des Ets FERRO SARL pour la réfection des plafonds des Services Techniques pour un montant TTC de 1 028.68 €.
- ◆ Devis des Ets AXIMUM pour la peinture routière des voies communales pour un montant TTC de 1 926.14 €.
- ◆ Devis des Ets ROZIER Michel pour la rénovation de plafond des services techniques pour un montant TTC de 287.61 €.
- ◆ Devis de la Société SCREG Sud Est pour la reprise à caractère urgent de la tranchée France telecom Zone du Moulin pour un montant TTC de 2 127.98 €.
- ◆ Devis de la Société SCREG Sud Est pour travaux zone industrielle du Moulin pour un montant TTC de 9 305.99 €.
- ◆ Devis des Ets CONFORAMA pour l'acquisition d'aspirateurs pour les groupes scolaires pour un montant TTC de 1 983.96 €.
- ◆ Devis des Ets ESPACES VERTS TARVEL pour l'engazonnement CD111 pour un montant TTC de 2 212.60 €.
- ◆ Devis des ETS DESAUTEL pour la remise en état du système de désenfumage au Gymnase du Pré des Saules pour un montant TTC de 1 524.92 €.
- ◆ Devis des ETS DESAUTEL pour la mise en conformité des extincteurs des bâtiments communaux pour un montant TTC de 1 812.90 €.

- ◆ Devis des ETS DESAUTEL pour la remise en état systèmes de désenfumages des bâtiments communaux pour un montant TTC de 6 019.41 €.
- ◆ Devis de la Société COMPTOIR LYONNAIS D'ELECTRICITE pour le remplacement des éclairages des classes rénovées au groupe Scolaire Primaire Pré des Saules pour un montant TTC de 1 837.11 €.
- ◆ Devis de la Société COMPTOIR LYONNAIS D'ELECTRICITE pour l'entretien et maintenance des éclairages des bâtiments communaux pour un montant TTC de 1 586.49 €.
- ◆ Devis de la Société ENSEIGNE 01 pour l'achat d'un panneau signalétique pour la Résidence Dallex Allombert pour un montant TTC de 841.98 €.
- ◆ Devis de la Société GEO CONCEPT pour établissement d'un plan topographique Place de l'Hôtel de Ville et abords de l'église pour un montant TTC de 1 734.20 €.
- ◆ Devis des Ets HUCK OCCITANIA pour l'achat de filets de but de proximité terrains de foot pour un montant TTC de 1 380.18 €.
- ◆ Devis de la Société KARCHER S.A.S. pour la maintenance matériel machines haute pression pour un montant HT de 841.00 €
- ◆ Devis de la Société IDEX pour la maintenance préventive du chauffage des bâtiments communaux : vestiaires stades, gymnase, complexe pour un montant TTC de 1 733.00 €.
- ◆ Convention avec la Société AGD pour intervention d'urgence (en dehors des horaires normaux) sur les réseaux d'eaux usées ou d'eaux pluviales ainsi que sur les bâtiments communaux à raison de 110 € HT de l'heure.

LE CONSEIL, à l'unanimité

DONNE acte à Monsieur le Maire, des actes de gestion définis ci-dessus dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée en application de la loi du 17 Décembre 1970.

---

## **OBJET : INDEMNITES DE FONCTIO DU MAIRE ET SES ADJOINTS**

Rapporteur : Victor JACQUENOD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi du 12 mai 2009 a revu le plafond des indemnités pouvant être versées aux élus. Cette dernière est désormais calculée en fonction de la population totale de la Commune et non plus sur la Population municipale.

Désormais il est donc possible de se baser sur le barème applicable aux Communes dont la population est comprise entre 3 500 et 9 999 habitants.

Les barèmes pouvant être appliqués sont les suivants :

Pour le MAIRE :

indemnité maximale = 55% (au lieu de 43%) de l'indice 1015 (indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) soit 2 074.18 € brut (au lieu 1 608.74 € brut.)

Pour les ADJOINTS :

indemnité maximale = 22% (au lieu de 16.5%) de l'indice 1015 (indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) soit 829.67 € brut (au lieu de 617.31 € brut)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer le taux maximum autorisé à compter du mois d'octobre 2009

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

ACCEPTTE d'allouer aux taux déterminés par la loi les indemnités maximales de fonction au Maire et aux Adjoints.  
DIT que ces indemnités subiront automatiquement les majorations appliquées aux traitements de la Fonction Publique.

DIT que cette augmentation d'indemnité sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009

L'imputation de la dépense aura lieu sur les crédits du compte 6531.

---

## **OBJET : VENTE DE TERRAIN A MONSIEUR PONCEBLANC Michel**

Rapporteur : Jean PONCET

Monsieur PONCET Jean informe le Conseil de la proposition d'achat d'une parcelle située derrière la Cure, faite par Monsieur PONCEBLANC.

Il s'agit de la parcelle AA 12 d'une superficie de 88 m<sup>2</sup>, achetée en 2003 à Madame ANCENAY. (voir plan joint)

Compte-tenu que cette parcelle ne représente que peu d'intérêt pour la commune de Bellignat, et conformément à l'avis émis par le bureau municipal, il est proposé de la vendre à Monsieur PONCEBLANC aux conditions suivantes :

Prix : 500 €

Frais de notaire à la charge de l'acquéreur

Pas de bornage par la Commune

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE de vendre la parcelle AA 12 sise derrière la Cure d'une superficie de 88 m<sup>2</sup> à Monsieur PONCEBLANC Michel, dans les conditions définies ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette transaction.

---

## **OBJET : ACQUISITIONS DES VOIRIES ET DELAISSES DE PROPRIETES DE NOVADE**

Rapporteur : Benoit VINCENT

Le Conseil est informé que, suite à la clôture de l'opération d'aménagement de la ZAC du Pré des Saules, certains délaissés et terrains d'assiette de voirie sont restés propriétés de NOVADE (ex SEDA). Il convient donc de régulariser et d'acquérir :

❑ L'assiette foncière de l'avenue de l'Europe et de la Rue Lamartine cadastrés :

AP 472 lieudit en chapelier d'une surface de 8 000 m<sup>2</sup>

AP 473 Lieudit « la croix Mont Olivet d'une surface de 534 m<sup>2</sup>

AP 474 Lieudit en chapelier d'une surface de 840 m<sup>2</sup>

❑ Divers délaissés en bordure de voirie cadastrés :

AM 219 d'une surface de 60 m<sup>2</sup>

AN 100 d'une surface de 7 m<sup>2</sup>

AN 105 d'une surface de 191 m<sup>2</sup>

Les parcelles sont surlignées sur le plan annexé à la présente délibération,

Il est proposé de reprendre ces parcelles à titre gratuit et de supporter les frais d'acte.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

ACCEPTTE de reprendre gratuitement les parcelles sus visées et d'en supporter les frais de notaire

AUTORISE LE MAIRE à SIGNER tout document s'y rapportant

## **OBJET : EXONERATION DE LA TAXE DES ORDURES MENAGERES**

**Rapporteur : Jean PONCET**

Monsieur Jean PONCET, expose au Conseil municipal que l'article 1521.III 1 & 2 du Code Général des Impôts prévoit l'exonération de la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères pour certains locaux à usage industriel ou commercial n'utilisant pas ce service.

Il informe le Conseil que la délibération correspondante doit intervenir avant le 15 octobre de l'année précédant celle de l'exonération.

Il appartient donc au Conseil Municipal de décider s'il souhaite ou non exonérer certains locaux à usage industriel ou commercial n'utilisant pas le service de ramassage des ordures ménagères.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

ACCEPTE conformément à l'article 1521 III 1&2 du Code des Impôts, d'exonérer pour l'année 2010 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les locaux à usage industriel ou commercial cités ci-après :

♣ SCI LE GRAND CLOS  
C/O CONFORAMA

08, Avenue de la Gare - 01100 BELLIGNAT (01)

♣ SCI BAIL INVESTISSEMENT (INTERMARCHE)

30, Place d'Italie

75013 PARIS 13<sup>ème</sup>

pour le magasin SA BONEL, 01 Place des Arcades - 01100 BELLIGNAT (01)

♣ GARAGE RMA Domingo

2, bis Chemin de la Caserne – 01100 BELLIGNAT

♣ GRASSET MAXIME

1, Route d'Alex – 01 100 Bellignat

♣ ABM PLASTIC

500, Rue des Prés – 01 100 Bellignat

♣ TISSOT Aimé

18 avenue d'Oyonnax – 01 100 Bellignat

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à la Direction des Services Fiscaux par l'intermédiaire des Services Préfectoraux.

---

## **OBJET : TARIF REPAS ADULTES EMPLOYES – RESTAURANT SCOLAIRE**

**Rapporteur : Janick Paris-Cadet**

Il est rappelé que le restaurant scolaire ne sert pas de repas adultes, à l'exception des repas du personnel du restaurant scolaire, présent pendant le midi.

Cependant, un employé communal n'ayant pas le temps matériel de rentrer manger à domicile à midi, sollicite la Commune pour pouvoir bénéficier d'un repas adulte au restaurant scolaire.

Conformément à l'avis émis par le bureau municipal, il est proposé de lui offrir cette possibilité dans la mesure où c'est bien son emploi qui la contraint à manger sur place. Le tarif de 5 € est proposé.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à 5 abstentions (P. ALIX-L.PAVIOT-B. VINCENT représentant K. HASSOUN -J. PARIS CADET) et 16 voix POUR.

FIXE le tarif « repas adultes » du restaurant scolaire à 5 €



## **OBJET : SUBVENTION SPONSORING FLORIAN SCHAFER**

Rapporteur : Laurence PAVIOT

Monsieur Florian SCHAFER nous adresse une demande de subvention. Il est à la recherche de partenaires lui permettant de financer sa participation aux championnats du monde de triathlon qui auront lieu en Floride le 14 novembre prochain.

Le montant total des frais engagés pour cette compétition s'élève à 2 800 €.

L'année dernière la Commune de Bellignat lui avait attribué la somme de 500 € pour lui permettre de participer aux championnats du Monde d'Aquathlon au Mexique (il s'était d'ailleurs classé 8<sup>ème</sup>).

Laurence Paviot, conformément à l'avis de la commission réunie le 16 juillet propose au Conseil Municipal de lui attribuer la même somme cette année.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE D'ALLOUER une subvention exceptionnelle de 500 € à Florian SCHAEFER, pour lui permettre de participer au championnat du monde de triathlon et lui souhaite bonne chance.

DIT que la somme sera prise sur le compte 6574 du BP 2009

---

## **OBJET : SUBVENTION ZAC ACTION**

Rapporteur : Daniel PELLEGRINI

L'association ZAC ACTION a organisé le 28 juin 2009 une sortie à Walibi pour les habitants du quartier du pré des saules. Le prix de revient de cette journée se porte à 23.44 € par personne, dont 10€ pris en charge directement par les familles.

L'association sollicite la Commune pour une participation financière de 350 € sur ce projet .

Conformément à l'avis de la commission réunie le 16 juillet, Monsieur PELLEGRINI propose au Conseil Municipal d'attribuer une participation de 250 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE D'ALLOUER une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association ZAC ACTION au regard du projet « sortie à Walibi » du 28/06/2009

DIT que la somme sera prise sur le compte 6574 du BP 2009

---

## **OBJET : LOCATION DES SALLES COMMUNALES - REGLEMENTS**

Rapporteur : V. RAVET

Madame Véronique RAVET rappelle que la commission sport et culture travaille depuis le début d'année sur la révision des règlements des locations de salles communales. Les modifications portent principalement sur le tarif des cautions, l'insertion d'articles ayant trait à l'interdiction de sous-location et au paiement anticipé de la redevance.

Ainsi, un nouveau règlement joint en annexe a été réalisé pour les 3 salles suivantes :

- Salle Jacques Prévert
- Salle du chalet – petite salle 1<sup>ère</sup> étage
- Salle du chalet – Grande salle rez-de-chaussée

Madame RAVET propose au Conseil Municipal de valider les 3 règlements joints en annexe et propose qu'ils soient applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, étant précisé que le tarif de location des salles fait l'objet d'une délibération à part.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir pris connaissance des projets de règlement joints en annexe  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE les règlements

DEMANDE à Monsieur le Maire de les faire appliquer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010.

---

**OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SIEA – ANNEE 2008**

Rapporteur : SOPHIE BERBOTTINO

Madame Sophie BERBOTTINO, conseillère municipale, déléguée au SIEA, présente, en application de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, **le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain (SIEA) ainsi que le compte administratif 2008.**

---

**OBJET : CHANGEMENT DE STATUTS DE LA POSTE**

Rapporteur : V. JACQUENOD

Monsieur le Maire fait état d'un courrier du 14 septembre 2009 par lequel la Commune est sollicitée pour apporter son soutien à un mouvement d'opposition au changement de statut de la Poste, qui s'inscrit dans un processus de privatisation.

En effet le gouvernement vient d'adopter le projet de loi qui devrait être examiné à l'assemblée nationale cet automne et diverses organisations demandent l'organisation d'un référendum sur le devenir du service public local.

Pour appuyer cette demande le Conseil Municipal de Bellignat est sollicité pour soutenir l'organisation de ce référendum.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE, à 19 voix POUR, 2 abstentions (L. PAVIOT-MC ANCIAN) et 0 contre,

DECIDE de SOUTENIR CE MOUVEMENT

DEMANDE L'ORGANISATION D'UN REFERENDUM.

**APRES EXAMEN ET DISCUSSION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI LE RAPPORT DES COMMISSIONS**

**TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS**

Monsieur le Maire présente le règlement de l'aire d'accueil des gens du voyage établi par la CCO et informe le conseil qu'il engagera une discussion avec les autres Communes sur l'accueil des enfants à l'école. En effet, ce point n'a pas été suffisamment abordé et Monsieur JACQUENOD ne souhaite pas que seul Bellignat supporte cette charge.

Mme VUAILLAT informe le Conseil du changement de garde ONF en charge de bellignat. M. BELLEVILLE remplace désormais Monsieur BURGUN, suite à une réorganisation des services ONF

Elle rappelle qu'une prochaine réunion aura lieu avec les instituteurs concernés par le Conseil Municipal d'enfants. Le guide de l'électeur est en cours d'impression et devrait être prêt le 6 octobre, date de la rencontre.

## **CULTURE – SPORT - FESTIVITE**

Monsieur ALIX informe le Conseil que les bailleurs sociaux du Pré des saules seraient prêts à financer tout d'un aménagement à destination des jeunes à condition que la Mairie soit maître d'ouvrage. Ainsi un dossier sera constitué pour permettre de les consulter précisément sur la question. Un fournisseur sera reçu prochainement pour avoir un chiffrage approximatif d'un city-park junior.

Monsieur ALIX rappelle aux présidents de commission qu'ils doivent lui remettre prochainement les textes et images à insérer dans la prochaine voix des Renouillus.

Concernant les bacheliers 2009, il sont au nombre de 21 dont 4 avec la mention très bien. Le dispositif mis en place l'année dernière est reconduit.

Enfin il invite le conseil à réfléchir sur l'organisation de la combe au noir 2010, qui fêtera ses 20 ans !

## **SOCIALE**

Madame ANCIAN informe le Conseil Municipal qu'une résidente de la MAPA est orientée dans une maison de retraite et libère son appartement pour le 1/10/2009. L'appartement sera re-loué rapidement compte-tenu de la présence d'une liste d'attente.

Elle fait aussi état de la porte ouverte du Centre Jacques Prévert et indique sommairement que le CCAS reçoit des personnes avec des situations de plus en plus compliquées. Pour information, elle indique qu'actuellement 15% des enfants qui déjeunent au restaurant scolaire y vont grâce au CCAS, contre environ 10% sur l'année scolaire précédente.

Enfin, Mme ANCIAN indique que l'association d'animation de la MAPA tiendra son assemblée générale le 10/10/2009 à 15 Heures à la résidence. Les bonnes volontés seront les bienvenues.

## **FINANCES**

Monsieur ARBANT sollicite le conseil municipal pour réfléchir aux actions à mener en 2010 afin de commencer à travailler sur le budget primitif 2010. Il fixe la date limite du 31/10 pour les travaux des commissions.

A cette occasion, Jean PONCET organise une réunion le 02/10/2009 à 18Heures pour parler « travaux »

## **URBANISME - ENVIRONNEMENT**

Mme COMIOTTO rappelle que M. VERCHERE avait sollicité la Commune pour effectuer un petit aménagement sur le CD 111, à hauteur de son bâtiment pour éviter que son toit ne soit à nouveau endommagé par les camions. Les services techniques ont procédé récemment à la pose de quelques quilles et à une matérialisation au sol (peinture) qui nous l'espérons feront l'effet escompté.

Mme COMIOTTO convoquera sa commission prochainement pour parler du problème des déjections canines ainsi que du projet de sentier botanique.